## Procès Verbal Séance du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'un	nanimité le compte rendu de la	séance du 25 juillet 2022.
------------------------------------	--------------------------------	----------------------------

L'an deux-mil vingt-deux, le 12 septembre 2022,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents: 12

Votants:12

<u>Étaient présents</u>: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusés: Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme MORNET Evelyne, Mme GIRAUDEAU Amandine

Mme ELINEAU Claudine a été désignée secrétaire de séance.

## 1 - DECISION DU MAIRE:

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

## • Décision du Maire:

- 30/08/2022 : Signature devis Signavision, pour les plaques du chemin des feux, pour un montant de 140.90 € HT
- 07/09/2022 : Signature devis SACHOT, pour la maintenance annuelle de l'élévateur de la salle polyvalente, pour un montant de 300 € HT.

## 2 <u>– DELIBERATIONS</u>:

#### DELIB nº 2022.09.01 – ECLAIRAGE AUTONOME ABRIS BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de plusieurs familles, il a été étudié une solution d'éclairage autonome pour certains abris bus situés en campagne.

Il présente les devis établis par deux entreprises :

- SOLAREM avec un montant de 3 490.00 € HT/mât avec délais d'installation de 4 semaines
- SyDEV avec un montant reste à charge de la commune de 2 704.50 €/mât et une installation au mois de décembre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider la proposition du SyDEV tel que décrite ci-dessus
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.

# <u>DELIB n° 2022.09.02 – SyDEV – Avenant n°1 Travaux d'Eclairage (Affaire n°L.ER.138.21.001) –Rue de l'Océan du bourg à l'impasse du Moulin de la Brunière</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation d'éclairage doivent être réalisés Rue de l'Océan pour un montant de 10 478 € (Delib n°2021.09.04)

Il présente l'avenant établi par le SyDEV suite à l'ajout de 5 prises guirlandes et la pose de 7 lanternes récupérées le long de la rue du Jaunay. L'avenant s'élève à 924.00 €, portant le coût total des travaux à charge de la commune à 11 402.00 € HT, après participation du SyDEV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De donner son accord pour la prise en charge de cet avenant d'un montant de 924.00 €
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.

## <u>DELIB n° 2022.09.03 - SyDEV Travaux d'Eclairage (Affaire n°L.ER.138.22.001) -Rue de l'Océan de l'impasse du Moulin de la Brunière à la sortie de l'agglomération</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation d'éclairage doivent être réalisés Rue de l'Océan (tranche 2) pour un montant de 7 335.00 € (Delib n°2022.04.03)

Il présente l'avenant établi par le SyDEV suite à l'ajout de 4 prises guirlandes et l'ajout d'un point lumineux. L'avenant s'élève à 1 103.00 €, portant le coût total des travaux à charge de la commune à 8 438.00 € HT, après participation du SyDEV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De donner son accord pour la prise en charge de cet avenant d'un montant de 1 103.00 €
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.

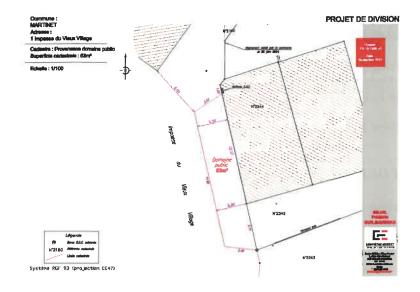
## DELIB nº 2022.09.04 - VENTE de TERRAIN AU LUTRON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son accord de principe donné le 25 juillet 2022 pour la vente d'une bande de terrain au Lutron à Mr et Mme Barbereau devant chez eux, 3 Impasse du Vieux Village.

Après bornage pour un géomètre, serait vendue à Mr et Mme BARBEREAU une parcelle d'une surface de 53 m². Il convient donc d'en fixer le prix. Mr le Maire propose : 20 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De donner son accord pour la vente de cette parcelle à Mr et Mme Barbereau
- Fixe le prix de vente à 20 €/m² (TTC)
- Les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir.



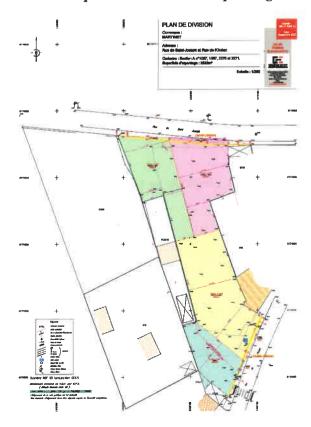
## <u>DELIB n° 2022.09.05 - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE RUE DE SAINT JOSEPH ET RUE DE L'OCEAN</u>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme BADREAU Yannick, propriétaires des parcelles A 2271 et A 1057, entre la Rue de St Joseph et la Rue de l'Océan, ont procédé à la division de celles-ci afin de vendre quatre lots. En établissant le plan de division, il est apparu que ces parcelles constituent une partie du trottoir de la Rue de Saint Joseph sur une superficie de 51 m² et de la Rue de l'Océan sur une superficie de 23 m² (soit au total 74 m², cf plan joint), il est donc proposé d'en modifier l'alignement afin de faire correspondre la réalité au terrain.

Afin de régulariser la situation, Mr et Mme BADREAU seraient d'accord pour céder, à la commune, à l'euro symbolique les 74 m², les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De donner son accord pour accepter la cession à l'euro symbolique par Mr et Mme BADREAU Yannick des 74 m² tel que présenté dans le plan joint,
- Que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- De donner pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir



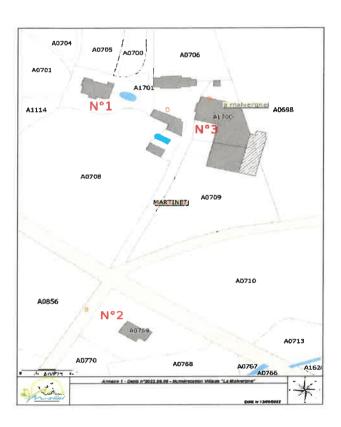
### DELIB n° 2022.09.06 - NUMEROTATION VILLAGE « LA MALVERGNE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les villages de la commune ont été numérotés en 2013 avec l'aval de la poste. Cependant, le village de la Malvergne n'avait pas été inclus dans cette opération. Il convient aujourd'hui de réparer cet oubli, afin notamment de faciliter les démarches des habitants.

Monsieur le Maire propose donc de numéroter les constructions de La Malvergne tel qu'indiqué sur le plan joint.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De numéroter le village de La Malvergne conformément au plan joint
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.



## <u>DELIB n° 2022.09.07 - VENDEE HABITAT – LOGEMENTS LOCATIFS LOTISSEMENT LES BROSSES 2</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches effectuées auprès de Vendée Habitat concernant l'acquisition de l'ilôt B dans le lotissement Les Brosses 2, réservé à la réalisation de 3 logements locatifs.

Dans un courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2022, Vendée Habitat confirme sa volonté d'acquérir ce lot au prix de 37 500 € HT, soit 12 500 € HT/logement.

Cette offre est assortie des conditions suivantes:

- La viabilisation tous réseaux de l'îlot pour les 3 logements
- Sous réserve de contraintes particulières notamment liées à la nature du sol et du sous-sol.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet tel que décrit ci-dessus.

#### DROIT DE PREEMPTION AU LUTRON

M le Maire propose que la commune fasse valoir son droit de préemption dans le cadre de la cession de la propriété ci-dessous en rose. L'action vise à acquérir une partie de chemin (A 2073) pour réduire les servitudes existantes avec droits de passages de 2 riverains sur cette propriété, et à acquérir une partie de la parcelle cadastrée A 2119 et la parcelle A 2121 en vue d'y réaliser un futur aménagement de stationnement. Le conseil donne son accord.



### 3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Projet Vieille Malvergne: Mr le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier venant des riverains du futur lotissement privé de quatre lots, et demandant des explications concernant les travaux d'aménagement de fossés commandés par la commune.
  Il précise que ceux-ci ont été prévus en fonction des normes en vigueur pour la récupération des eaux sur
  - l'espace public.
- <u>Lotissement Les Brosses 2</u>: L'intervention d'ASA TP a été retardée, début des travaux initialement prévus le 1<sup>er</sup> sept, le 09/09. Prochaine réunion de chantier le 15/09/22.
- Lotissement Le Clos des Chênes : Les travaux sont commencés depuis une semaine.
- <u>Pôle commerce</u>: réunion CCI et Vendée Expansion. La CCI propose d'accompagner la commune, ainsi que les entreprises. Une convention d'un montant de 2 050 € HT doit être signée.
- <u>Cimetière</u>: réunion de la commission pour envisager les solutions permettant un gain de temps dans l'entretien des allées, très chronophage pour les services techniques. Des devis vont être demandés pour la mise en place de revêtement calcaire sur certaines allées et la plantation de plantes ne nécessitant pas d'entretien sur les inter tombes.
- Fover de jeunes: réunion le 12/09 avec le référant bâtiment de la CCPA et Familles Rurales. La réalisation de ce bâtiment est budgétée à hauteur de 300 000 € sur le budget de la CCPA, selon les modalités du transfert de compétences enfance jeunesse, c'est la commune qui doit maintenant lancée le projet. La première étape sera de réaliser une étude de faisabilité auprès de plusieurs architectes, une réunion est programmée le 21 septembre 2022 afin de définir le besoin avant cette consultation.
- Eclairage public: Actuellement les candélabres sont éteints de 22h à 6h30. Mr le Maire propose de modifier cette amplitude et d'éteindre l'éclairage public de 21h30 à 6h30 en semaine et de ne pas rallumer les samedi et dimanche matin. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

### 4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

## • CCPA:

- <u>Voirie/Assainissement</u>: la station d'épuration de Martinet est utilisée à 45 % de sa capacité, celle du Lutron à 63 %. Discussion en cours concernant l'entretien des chemins afin que celui-ci soit assuré en totalité par la CCPA.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion commission bâtiment Foyer des jeunes : 21 septembre 2022 à 18h
- Charvonnex : présentation d'un diaporama sur les 20 ans de jumelage
- <u>La Joséphine</u>: la commune aura son parcours à réaliser entre le 1<sup>er</sup> et le 8 octobre 2022.
- Rentrée scolaire : 117 élèves répartis dans 5 classes. Une vidéo de présentation du personnel de la cantine et de surveillance de cour sur la pause méridienne, sera diffusée aux parents lors des réunions de rentrée. 108 enfants mangent à la cantine.
- Commission communication: 23 septembre 2022 à 18h30
- Commission tourisme : 6 octobre 2022 à 18h00

Prochaine réunion: 10 Octobre 2022

En Mairie le 15 septembre 2022

Le Maire Michel PAILLUSSON Le secrétaire de séance Claudine ELINEAU